

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20230411-D2023310-DE  
Reçu le 12/04/2023

délibération :  
D\_2023\_3\_10

L'an deux mille vingt trois, le mardi 11 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GRENIER Patrick, .

Nombre de conseillers en  
exercice : 11

Date de convocation du : 04 Avril 2023

Présents : 7

**Présents** : Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony

Votants : 9

**Pouvoirs :**

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Yannick  
Madame LANOË-MALIVERT Véronique a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte

**Objet : Budget RégieTransport  
: Vote du Budget primitif 2023**

**Absent(s)** : Madame BLAINEAU Chantal

**Excusé(s)** : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Madame LANOË-MALIVERT Véronique,  
Madame FUMERON Angélique

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Vincent MORA

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif,

**VOTE** le budget 2023 à l'unanimité des membres présents :

Au niveau du chapitre pour la section fonctionnement  
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

- la section Fonctionnement s'équilibre à 39 992.00 €
- la section Investissement s'équilibre à 33 506.08 €

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 11/04/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire  
le 12/04/2023

Pour le Maire empêché  
Patrick GRENIER  
Adjoint

